



RAPPEL - RECENSEMENT DE LA POPULATION

Nous vous rappelons que le recensement de la population de la commune se déroule **jusqu'au 18 février inclus.**

Les administrés, absents pendant les vacances d'hiver (du samedi 4 février au dimanche 19 février) et n'ayant pas encore été contactés par un agent recenseur, sont invités à se faire connaître au secrétariat de la Mairie (Tél. : 04.68.53.06.17), afin qu'un agent puisse les recenser dans les meilleurs délais.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget de la commune : plus une commune est peuplée, plus cette aide financière est importante.

Votre contribution au recensement obligatoire est essentielle pour définir la population officielle de la commune.

Nous remercions d'ores et déjà les personnes qui ont réservé un bon accueil aux agents recenseurs en répondant rapidement par papier ou par internet.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Face aux risques d'origine naturelle et technologique auxquels la commune est exposée, la municipalité se doit d'agir pour assurer la sauvegarde des personnes et des biens.

C'est pourquoi la commune vient de se doter, en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart, d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** et d'un **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

L'objectif du PCS est de préparer les élus pour pouvoir faire face à des situations de crise et permet de planifier les actions de l'équipe municipale en cas d'événements majeurs à l'échelle communale.

Le DICRIM présente les principaux risques auxquels est soumis le territoire communal et informe la population sur les consignes de sécurité à adopter en cas d'événement et les numéros utiles.

Afin d'exposer les risques présents sur la commune, les principales mesures mises en place dans le PCS et les consignes de sécurité, et parce qu'il est primordial que chacun soit également acteur de sa propre sécurité, une **réunion publique d'information** aura lieu à la salle des mariages de la Mairie :

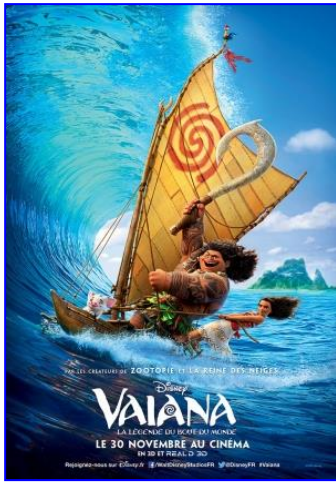
MARDI 07 FEVRIER 2017 A 18H30

RADIO CROCHET

La 21^{ème} édition du festival RADIO CROCHET aura lieu le samedi 18 février à 20h30 à la salle des fêtes pour la sélection « Les Aspres Roussillon ». Lors de cette soirée, un jury sélectionnera un(e) candidat(e) pour la finale départementale prévue le 24 juin au Palais des Rois de Majorque.

Réservez cette soirée pour venir soutenir les candidat(e)s - Entrée gratuite

ASSOCIATION FA SI LA LIRE



Une séance de cinéma est prévue le 16 février à 20h30 à la salle des fêtes avec à l'affiche « VAIANA la légende du bout du monde ».

C'est depuis les îles océaniques du Pacifique Sud que la jeune Vaiana, en navigatrice émérite, décide d'entamer ses recherches pour retrouver une île aussi mystérieuse que fabuleuse. Au cours de cette traversée au long cours, elle va faire équipe avec son idole, le légendaire demi-dieu Maui, qui l'aidera à sillonner les océans et à accomplir un voyage épique empli d'énormes créatures marines, de mondes sous-marins à couper le souffle mais aussi de traditions fort anciennes...

Entrée gratuite

CARNAVAL DES ENFANTS

Venez nous rejoindre pour cette après-midi costumée le samedi 11 février à la salle des fêtes de 15h à 17h.

Cette année la commission communale enfance et jeunesse a choisi une nouvelle formule pour cette fête qui sera animée par le groupe Obsession.

Les enfants, accompagnés d'un adulte, sont invités à se déguiser avant de venir s'amuser avec les mascottes du show « festikids » à la salle des fêtes. Des jeux, de la musique, des chorégraphies, une tempête de neige et de bulles et un spectacle de feu leur seront proposés, sans oublier un bon goûter à l'entracte.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants aura lieu le mardi 21 février. Inscription en Mairie au plus tard le **vendredi 17 février.**



Communauté de Communes des Aspres

Accueil de loisirs primaire et maternel – Site de Trouillas

VACANCES D'HIVER

- **semaine du 06 février au 10 février (5 jours)**
- **semaine du 13 février au 17 février (5 jours)**

Coût 12,50€ la journée – Aides CAF et MSA à déduire

Des fiches d'inscriptions portant le programme détaillé des activités sont disponibles au secrétariat de la Mairie.

Communauté de Communes des Aspres : 04.68.53.73.63/04.68.53.21.87

www.cc-aspres.fr

PRODUCTEURS

M. BAREIL Jean-Louis (Mas Camp Del Priou) informe son aimable clientèle de la cessation de son activité à compter de ce jour.

BOULANGERIE – PATISSERIE « LA CÂLINE »

Pendant les vacances d'hiver la boulangerie sera fermée du **mercredi 15 février au vendredi 24 février inclus.**

Jour de fermeture hebdomadaire le lundi toute la journée.

Merci de votre compréhension.

RECENSEMENT MILITAIRE/JOURNEE PREPARATION A LA DEFENSE

Bientôt 16 ans, pensez au recensement – c'est obligatoire.

Tout jeune (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de son anniversaire.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pour effectuer cette démarche, le jeune doit se rendre à la mairie muni du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

Une **attestation de recensement** lui sera remise.

Celle-ci sera exigée pour se présenter à tout examen soumis au contrôle de l'autorité publique en attendant l'obtention du certificat de participation à la JDC.

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP ...

Important : En cas de déménagement, il est indispensable de communiquer sa nouvelle adresse afin de recevoir sa convocation.

Le site « mon.service-public.fr » met à la disposition des communes la démarche en ligne de recensement citoyen obligatoire.

Renseignements : support.partenaires@service-public.fr

RAPPEL

Par arrêté municipal 47/2017 la circulation de tous véhicules motorisés est **strictement interdite** sur l'espace du Monastir, en bordure et à l'intérieur du Ravin du Monastir, ainsi que dans le lit des rivières dites « le Réart » et « La Canterrane », sauf pour les véhicules de service et pour les ayant droits.

Les véhicules motorisés perturbent les lieux, dégradent les chemins, l'environnement, et portent atteinte au milieu écologique de cet espace naturel.

Des dégradations ont été constatées sur des arbres dans le ravin du Monastir, dans le seul but de construire des cabanes.

Nous attirons l'attention des parents, responsables de leurs enfants, sur cette pratique interdite et dangereuse pour les enfants.

De même, la pratique du moto-cross, VTT ou autre est également interdite et dangereuse dans les propriétés privées, vignes, ...

Les propriétaires concernés déposeront plainte en gendarmerie afin que des poursuites soient engagées.

Pour information

MAISON DES ETOILES

Située à quelques centaines de mètres du centre hospitalier de Perpignan, la Maison des Etoiles accueille les familles d'enfants et d'adultes hospitalisés dont le domicile est éloigné : en situation d'urgence, pour une hospitalisation programmée, en soins ambulatoires, etc...

Renseignements : Michèle DEDIEU (Présidente) ou Bénédicte BERTIN (Maîtresse de Maison) - Tél. : 04.68.59.28.94

La Maison des Etoiles - Maison d'accueil hospitalière de l'hôpital de Perpignan
9, rue des Xirmens – PERPIGNAN

MONOXYDE DE CARBONE

Incolore et inodore, le monoxyde de carbone a provoqué en 2016 des dizaines d'interventions de la part des sapeurs-pompiers, tant dans des établissements recevant du public que chez des particuliers. Il est important :

- d'entretenir les appareils de chauffage et d'en respecter le mode d'emploi,
- de proscrire l'utilisation des braseros, barbecues et groupes électrogènes à l'intérieur des habitations,
- d'aérer son habitation au moins dix minutes par jour ...

I.G.N.

L'Institut national de l'information géographique et forestier (I.G.N.) est chargé des opérations de géodésie, de nivellement, de révision de cartes, etc... Les opérateurs et personnels de l'I.G.N. sont autorisés, par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016, à circuler librement sur le territoire des communes du Département et à pénétrer dans les propriétés, privées ou publiques, closes ou non, à l'exception des maisons d'habitation. Pour plus de précisions, l'arrêté est consultable en Mairie.

ASSAD (Association de Service A Domicile)

Besoin d'aide à domicile : pour vous, vos proches âgés ou malades, vos enfants ? L'ASSAD THUIR ASPRES, vous propose une gamme de services adaptés à vos besoins et à votre situation :

Pour les actifs

Ménage, repassage, courses, garde d'enfants de plus de 3 ans (*accompagnement à l'école, garde périscolaire, surveillance des devoirs, préparation et prise du repas*).

Pour les seniors, les personnes handicapées ou malades

Entretien du cadre de vie et du linge, aide aux actes essentiels de la vie quotidienne, garde à domicile, promenades, préparation des repas, courses...

L'association met à votre disposition des aides à domicile qualifiées et formées à l'accompagnement individualisé. Les frais engagés sont déductibles de vos impôts.

Renseignement : **04 68 53 26 96** ou aadthuir@wanadoo.fr

L'ASSAD peut vous recevoir sous 48 heures dans ses bureaux situés derrière la mairie de Thuir, se déplacer à votre domicile pour réaliser une évaluation, proposer un devis gratuit et aider à constituer les dossiers d'aide financière.